

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Levée des obstacles à la libre circulation des poissons dans la Semois et ses affluents

N° action : 25

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

- 1.1 Cohérence et complétude du périmètre
- 1.2. Cohérence fonctionnelle et intégrité du périmètre
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 3.6. Partenariat scientifique

Description de l'action :

- Contexte :

La levée des obstacles à la libre circulation du poisson bénéficie directement aux différentes espèces de poissons, mais également aux espèces piscivores qui s'en nourrissent. La Semois est classée comme axe prioritaire en matière de libre circulation du poisson par le SPW.

De plus, ces dernières années, l'ensemble des barrages situés sur la Meuse en France ont été remplacés et équipés de dispositifs permettant le passage des poissons lors de leur migration anadrome (ex : saumon atlantique) ou catadrome (ex : anguille européenne). Le saumon atlantique (vulnérable) et l'anguille européenne (en danger critique) sont repris dans la liste rouge européenne des espèces menacées. Le saumon atlantique était, au début du XIX^e siècle, l'un des poissons les plus abondants de la Semois.

Deux obstacles infranchissables restent à aménager au niveau de la Semois navigable afin de restaurer la continuité écologique : le barrage à Aiguilles et le barrage de la Poulie, tous deux situés sur la Commune de Bouillon. La levée de ceux-ci permettra de rendre l'accès à des cours d'eau de très bonne qualité pour ces espèces migratrices, réintroduites en Meuse via le projet Saumon 2000 et en Semois via le DNF-Service de la pêche qui déverse des civelles. De plus, cela permettra de reconnecter les populations d'autres espèces piscicoles emblématiques, comme la bouvière ou le brochet.

La majorité des affluents de la Semois sont des ruisseaux salmonicoles présentant des zones de frai potentiel très intéressantes pour le saumon atlantique, la truite fario et l'ombre. Cependant, l'accès à ces zones de frai est régulièrement impossible, suite à des obstacles infranchissables pour le poisson. Ce sont notamment des passages du cours d'eau sous le réseau routier ou les barrages servant à prélever de l'eau. Ces levées d'obstacle bénéficieront également à d'autres espèces piscicoles intéressantes comme la lamproie de Planer ou le chabot.

Le Contrat de Rivière Semois-Chiers reprend ces obstacles dans les inventaires qu'il réalise sur le terrain. Le territoire du futur Parc national en compte 29 (sur 76, au total, sur l'intégralité du bassin de la Semois). Certains de ces obstacles peuvent simplement être levés puisqu'ils ne sont plus utilisés et, pour ceux dont la présence est nécessaire, des dispositifs de franchissement peuvent être installés.

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

- **Objectif :**

Rétablir la connectivité longitudinale de l'intégralité de la vallée de la Semois et ainsi améliorer la qualité écologique des masses d'eau.

- **Méthodologie :**

1. Semois navigable

- Réaliser le cahier des charges (prenant en compte des recommandations permettant de limiter l'impact sur l'environnement : périodicité, mesures d'atténuation, recommandations liées aux machines) ;

- Réaliser la demande de permis et les appels d'offres ;

- Levée de 2 obstacles de la Semois navigable avec une rampe rugueuse au niveau du barrage de la Vanne et une passe à poisson installée en rive droite au niveau du barrage à Aiguille ;

- Évaluer l'efficacité des aménagements réalisés (captage-marquage-recapture).

2. Affluents

- Réaliser une étude des 29 obstacles repris dans l'inventaire pour prioriser les obstacles en fonction du rapport coûts/bénéfice ;

- Réaliser la demande de permis et les appels d'offres ;

- Lever les obstacles prioritaires.

3. Évaluer l'efficacité des aménagements réalisés (captage, marquage, recapture)

- **Localisation :**

Cours d'eau situés sur le territoire du Parc National

- **Public(s) ciblé(s) :**

Tous